

## **RÉNOVATEUR VO**

**1/ Dénomination de la qualification :**

Rénovateur VO

**2/ Objet de la qualification :**

Mise en œuvre de techniques spécifiques de rénovation esthétique intérieure et extérieure du véhicule, avec traitement des parties souillées, oxydées ou ternies.

**3/ Contenu de la qualification :**

A - Activités techniques :

- Réalisation de l'ensemble des activités concourant à la rénovation des véhicules d'occasion,
  - . application de produits rénovateurs,
  - . raccords de peinture simples (hors utilisation d'un pistolet),
  - . réalisation d'interventions simples de carrosserie et de sellerie (sièges et garnitures...),
  - . réalisation d'opérations d'entretien des véhicules, ne nécessitant pas l'intervention d'un mécanicien,
- Convoyage de véhicules.

B - Organisation et gestion de l'activité :

- B.1 - Organisation de l'activité :
- Utilisation de la documentation technique,
  - Agencement et entretien du poste de travail,
  - Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de l'activité :

- Établissement de tout document d'atelier utile,
- Suivi du stock de produits spécifiques,
- Identification de travaux complémentaires à prévoir sur VO,

**4/ Extensions possibles dans la qualification :**

- Livraison du véhicule au client,
- Application de peinture au pistolet (si le titulaire de la qualification est détenteur d'un CAP du domaine de la peinture automobile).
- Pose d'accessoires sur véhicules pré-équipés / réfection et gravage des vitrages...,
- Préparation de véhicules neufs / contrôle de l'état des véhicules (utilisation de check-list).

**5/ Classement :**

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 6
- Échelons majorés accessibles : 7 / 8
  - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
  - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

**6/ Modes d'accès à la qualification (*liste modifiée*) :**

- Soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance automobile ou de la carrosserie-peinture :
  - . CAP maintenance des véhicules, complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3,
  - . CAP carrossier automobile, complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3,
  - . CAP peintre automobile, complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3,
  - . CQP rénovateur véhicules d'occasion,
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

**7/ Possibilités d'évolution professionnelle :**

- Verticale :
  - . chef d'équipe préparation-livraison (fiche E.20.1)
- Transversale :
  - . Voir Panorama